Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1905)**

Heft 13

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Au reste le trajet ne dure que peu, le temps de cueillir une impression, nouvelle pour beaucoup, et de percevoir vaguement ce que devait être le travail dans la galerie avant qu'elle ne fut percée de part en part et qu'un courant d'air violent comme un coup de vent n'entraînat les vapeurs.

A midi nous débouchions à Iselle, où le diner fut servi à l'Hôtel de l'Entreprise, et à 3 h., les uns en poste, les autres en voiture, nous roulions sur cette superbe route du Simplon, dont Napoléon Ier décréta la construction le 26 mars 1801 et dont le 25 septembre 1905 sera le centième anniversaire de l'achèvement. A l'Hospice, où nous arrivons près de 9 h. du soir, nous trouvons table mise et gîtes prêts, suivant la coutume des religieux, dont la large et bienveillante hospitalité est connue de tous.

Le programme du lundi laissait libre cours à l'individualisme de chacun ; il prévoyait simplement le dîner de midi en commun, à Brigue. Et chacun de profiter de cette liberté, qui pour brûler les plaques photographiques inutilisées la veille faute de soleil, qui pour flâner dans les pâturages fleuris ou goûter l'ombre discrète des mélèzes.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

XLIme assemblée générale, à Zurich, le dimanche 30 juillet 1905, à 9 h. du matin dans l'Aula de l'Ecole polytechnique [1].

ORDRE DU JOUR :

1. Discours d'ouverture du président du Comité local.
2. Communication de M. le conseiller d'Etat Bleuler, de Zurich, sur les travaux publics cantonaux.
3. Procès-verbal de l'assemblée générale de Coire, en 1903.
4. Rapport du Comité central.
5. Election de trois membres au Comité central :
   a) D'un président, en remplacement de M. A. Geiser, démissionnaire ;
   b) De deux membres, en remplacement de M. le professeur Gerlich, décédé, et de M. le professeur Ritter, démissionnaire.
6. Choix du lieu et de l'époque de la prochaine assemblée générale.
7. Communication de M. le Dr C.-H. Baer, architecte : Das Bürgerhaus in der Schweiz (La maison bourgeoise en Suisse).
8. Communication de M. le professeur Dr E. Rosenmund : Die Schlussergebnisse der Absteckung des Simplontunnels (Les résultats définitifs de la détermination du tracé du tunnel du Simplon).

Zurich, en juin 1905.

Pour le Comité local, A. BERTSCHINGER. Pour le Comité central, A. GEISER.

[1] Voir Nos du 25 mai 1905, page 136, et du 10 juin 1905, page 148.

Cinquantenaire de la fondation de l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich, les 29 et 30 juillet 1905 [1].

Etant donnée la grande difficulté d'évaluer, même d'une façon approximative, le nombre des participants au jubilé de l'Ecole polytechnique, nous prions instamment les personnes qui ont encore l'intention d'y participer de nous envoyer leur inscription dans les plus prochains jours. La prise en considération des inscriptions tardives ne peut pas être garantie.

Zurich, le 28 juin 1905.

Le Comité d'organisation.

[1] Voir No du 25 mai 1905, page 136.

Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

Bibliothèques.

Les bibliothèques de la Société vaudoise et de l'Ecole d'ingénieurs seront fermées dès le 22 juillet 1905. MM. les membres de la Société sont instamment priés de rapporter avant cette date les livres qu'ils ont encore.

La consultation et la distribution des livres sera dès lors, et jusqu'à fin septembre, limitée aux jours suivants :

Mercredi 9 août, de 2 à 7 h. du soir.
» 23 » » » »
Vendredi 8 septembre, » » »
» 22 » » » »

Le Bibliothécaire.

CONCOURS

Etablissement de bains sulfureux de Lauenen.

(Canton de Berne).

Le jury chargé d'examiner les 21 projets présentés a distribué comme suit la somme de 3000 fr. mise pour cela à sa disposition :

Fr. 1100 au projet « *Luft und Licht* ». Architecte : M. Ad. Heer, à Zurich.

Fr. 1100 au projet « *Laendlich sittlich* ». Architecte : M. Arnold Huber, à Zurich.

Fr. 800 au projet « *Etoile dans un cercle* » (dess.) Architecte : M. Kuentz, à Berne.

Tous les projets sont exposés à Berne dans le bâtiment de l'ancienne poste, à côté de la gare, du 5 au 20 juillet, de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

Prix de la Rive.

(Société des Arts de Genève).

La Société des Arts décernera s'il y a lieu, dans sa séance générale de février 1906, le prix fondé par feu M. le professeur Auguste de la Rive, et destiné à récompenser la découverte la plus utile à l'industrie de Genève. Ce prix, qui est décerné tous les cinq ans, consiste en une médaille d'or de mille francs ou une somme de même valeur.

Toute invention postérieure au 1er janvier 1901, et se rattachant à l'Industrie, aux Beaux-Arts ou à l'Agriculture, est admise au concours, si elle a été mise en pratique dans le canton de Genève. Il en est de même de tout perfectionnement important constituant une véritable découverte. Les étrangers établis dans le canton sont admis à concourir sur le même pied que les nationaux. Les personnes qui ont déjà été couronnées par la Société pourront l'être de nouveau pour un autre objet. Le prix pourra être partagé entre plusieurs concurrents pourvu que ce nombre ne dépasse pas trois ; il pourra aussi n'être distribué qu'en partie.

Les personnes qui désirent concourir devront déposer leur inscription, accompagnée des pièces justificatives, chez le concierge de l'Athénée, par lettre adressée au Président de la Commission du prix de la Rive, avant le *31 octobre 1905*, terme irrévocable.

Les postulants qui ne voudront pas se faire connaître immédiatement joindront aux pièces justificatives une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Le jury est composé de : MM. Ernest de Beaumont, président, Gustave Brocher, Alexandre Claparède, Eugène Constantin, Guillaume Fatio, Charles Haccius, Joseph Rambal, Théodore Turrettini, Jules Crosnier, secrétaire.

Lausanne. — Imprimerie H. Vallotton & Toso, Louve, 2.